Hussigny
Godbrange

Mairie 1, rue Maréchal Foch 54590
T. 03 82 44 40 16
E-mail : mairiedehussigny@orange.fr

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

Etaient présents : M. CARAMELLE, Maire- M. PIERMANTIER -Mme SOLIDA – M.MANOCCHI – M. LECLERC G. - Mme MOCQUARD-M. DUMONT, Adjoints M. RUGGIERI - M. RUBEO-LISA- Mme MONTI- M. MORANDA- Mme TOMASINI- Mme SARTINI -M. ARNOULD- Mme LAKHBAT-Mme IORIO PERLOTTI- Mme BRUSCO-M. LECLERC F. -M. LAVANDIER- M. BARUTELLO- Mme KALLA - M. ARNAUDO.

Absents représentés :
Mme SUJKOWSKI qui donne procuration à M.MANOCCHI.
M. ATHMANI qui donne procuration à M. MORANDA.
Mme LEROUL qui donne procuration à Mme LAKHBAT.
Mme MAREK qui donne procuration à M. LAVANDIER.
Mme FERE qui donne procuration à M. LECLERC G.

Secrétaire : M. BARUTELLO.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE, sur proposition de l'Office National des Forêts, la destination des coupes en forêt communale de Hussigny-Godbrange de l'exercice 2027 comme suit :
-parcelles n° 25 i ; 26 i ; 11 a 1 ; 12 a 2 et 27 i : Vente des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers.
-parcelles n° 123 i ; 8 r 2 ; 13 r 2 ; 14 r 2 et 117 r 1 et, hors aménagement, n° HA 1 et 122 j : Vente en bloc et sur pied.

DECIDE également que les « produits accidentels » issus d'arbres tombés ou cassés feront l'objet de délivrance en affouage après recensement par l'Office National des Forêts.

- FIXE, sur proposition de l'Office National des Forêts, la destination des coupes en forêt communale de Morley de l'exercice 2027 comme suit :
- parcelles n° 39 u, 51 a, 52 a et 53 u : Vente en bloc et sur pied.
-parcelles n°2u et 3u : Vente en bloc de bois façonnés.
- parcelles n° 56, 57, 58 et 59 : Contrat d'approvisionnement.

-APPROUVE l'accord-cadre pour les travaux de réfection de voiries 2026-2028, attribué à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 587 711,80 euros HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société ESPACE ET RESIDENCE la convention de rétrocession à titre gratuit des voies, espaces et équipements communs du lotissement « Les Résidences du Vervel », projeté sur tout ou partie des parcelles cadastrées section ZA n° 150, ZA n° 19 et ZA n° 20 à HUSSIGNY-GODBRANGE, sous condition suspensive de l'obtention d'un permis d'aménager devenu définitif.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la convention de rétrocession et à accomplir toutes formalités utiles à cette opération.

-DECIDE D'APPROUVER les admissions en non-valeur à hauteur d'un montant de 6 568,59 € au vu de la liste arrêtée le 3 septembre 2026 par le Service de Gestion Comptable de Longwy

DIT que les crédits sont prévus au Budget Communal 2026 – Article 6541.

- DECIDE de voter les subventions exceptionnelles suivantes :

- AMF (Aide Communes sinistrées par les incendies) :..... 1 000 €
- Souvenir Français : 150 €

-DECIDE de procéder à un virement de crédits sur les comptes suivants du Budget Primitif 2026 de la Commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :
. Chapitre 014 - article 7391112 dégrèvement sur THLV..... + 7 000 €
RECETTES :
. Chapitre 75 - article 75888 – autres produits de gestion courante..... + 6 500 €
. Chapitre 042- article 777 – recettes et quote-part subventions diverses. + 500 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :
. Chapitre 040- article 13918 – Subventions d'investissement Autres.....+ 500 €
RECETTES :
. Chapitre 10 – article 10222 – FCTVA..... + 500 €

Fait à Hussigny-Godbrange, le 30 septembre 2026.

Le Maire,

Laurent CARAMELLE.

MAIRIE D'HUSSIGNY GODBRANGE (Mrthe-Melle) R.F.